



## Serrure (cylindre) fichet bloquée. garantie décennale? assurance?

Par **Leopold**, le **16/01/2011** à **11:10**

Bonjour,

J'ai acheté une porte blindée FICHET il y a environ 4 ans.

Il y a environ deux ans la clé est restée bloquée dans la serrure avec impossibilité de rentrer chez moi. J'ai appelé le serrurier agréé FICHET qui a réparé aussitôt la serrure et je n'ai rien eu à payer car il s'agissait vraisemblablement d'un vice puisque le serrurier a dû changer le cylindre et le jeu de clés.

Il y a deux mois, le même problème est survenu (clé bloquée dans le cylindre avec impossibilité de rentrer chez soi).

J'ai donc rappelé le même serrurier, qui n'a pas réussi à réparer dans la soirée la serrure (la panne est survenue en semaine vers 18h00). Il a dit je préfère téléphoner à FICHET plutôt que de faire une bêtise et je ne peux donc que demain.

Donc, nous voilà SDF : nous allons, mon ami et moi, dîner au restaurant et juste avant nous cherchons et réservons une nuitée d'hôtel.

Malgré une lettre adressée en recommandé avec A.R., l'accusé de réception étant reçu, le serrurier ne m'a jamais jusqu'à maintenant ni écrit ni téléphoné. Je lui avais demandé le remboursement en tout ou partie des frais d'hôtel et de restaurant dont je lui avais adressé les factures.

J'ai essayé de contacter directement FICHET mais c'est quasiment impossible, ils vous renvoient à votre serrurier agréé FICHET.

J'ai quand même réussi à avoir une personne de FICHET qui s'occupe des assurances et qui s'est montrée de très mauvaise foi.

En conclusion, que dois-je faire ?

Ma demande de remboursement des frais est-elle justifiée (le serrurier a change le cylindre le lendemain et ne m'a rien fait payer car c'est un vice de la serrure je suppose) ?

Si oui, entamer une procédure judiciaire a t elle des chances d' aboutir en ma faveur ? Ou alors faut-il laisser tomber l'affaire ?

Merci .

Par **jeetendra**, le **16/01/2011** à **12:00**

Bonjour, votre cas est délicat, d'autant plus qu'on n'a pas connaissance des conditions générales de la garantie décennale du serrurier s'il en a souscrit une, pour l'indemnisation de votre préjudice immatériel (etre contraint de se loger à l'hotel), ce sera selon ce que prévoit le contrat d'assurance du serrurier (responsabilité contractuelle), bon dimanche à vous.